

Conseil Municipal du 15 mars 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mme Plaisance, Mr Férey, Mr Lesseline, Mr Leconte, Mr Martin.

Mme Orlandi est présente.

Absents : Mr Harel, Mr Vasche, Mme Letourneur

1 Vote des comptes administratifs 2017, comptes de gestion, et budgets 2018

Après présentation des différents documents, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les résultats et les budgets primitifs des budgets assainissement, Utah-Shop et Commune.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique c'est-à-dire :

 Taxe habitation : 10.58%

 Taxe sur le foncier bâti : 14.94%

 Taxe sur le foncier non-bâti : 29.76%

2 Création de régie

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer une régie pour la vente en ligne de souvenirs à la boutique Utah Shop et pour l'encaissement des recettes des toilettes payantes.

Mme Orlandi explique que pour la première régie, il est nécessaire de nommer un régisseur qui soit comptable puisqu'un compte bancaire spécifique sera créé et que des virements comptables doivent être effectués régulièrement. Mme Dubost, sera donc régisseur de la boutique en ligne. Pour la seconde régie, il est envisagé de nommer Mr Ledan dit Guiomar régisseur titulaire.

3 Programme 74° Anniversaire

Monsieur le Maire donne le programme pour la période de juin 2018 :

1 juin : Festival international du film avec Tim Gray à 20h00 au musée

2 juin : Nocturne au musée, soirée pique-nique avec concert sur l'esplanade, lâcher de lanternes à 23h

3 juin : dédicace d'acteurs de Band of Brothers

6 juin : 9h cérémonie au monument Winters, 9h30 cérémonie au monument Danois, 10h30 cérémonies au monument des Engineers.

9 juin : Feu d'artifice à 23h30 en simultané avec les autres plages candidates à l'inscription Unesco. Le musée sera ouvert jusqu'à 23h00 et une animation sera organisée.

La communauté de communes subventionnera une partie du feu d'artifice.

Monsieur le Maire fait part des demandes du club de souvenir militaire. Après étude du dossier, il est décidé de prendre contact avec Mr Sénoville pour connaître ses souhaits pour la période ainsi qu'avec les responsables du chantier de l'église pour permettre la sécurisation des installations et un passage pour les entreprises.

Le camp sera installé du 1^{er} au 7 juin, la bourse militaire aura lieu le 2 juin. La commune mettra quelques barrières à disposition.

4 Questions Diverses

- DICT : plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie et après étude des dossiers, le conseil à l'unanimité décide de renoncer à son droit de préemption pour le bien situé allée du château, et pour les biens situés au Grand Vey.
- Recensement de la Population : Monsieur le Maire donne un rapide compte rendu des résultats du dernier recensement : 547 logements répertoriés, 305 résidences principales, 208 résidences secondaires, 21 maisons vacantes. 653 bulletins individuels collectés. Les chiffres définitifs ne sont pas connus mais il est sûr que la commune a baissé en nombre d'habitants et que les dotations en seront impactées.
- Chapelle de la Madeleine : Mr le Maire explique que la commune a demandé une dérogation pour impossibilité technique concernant la mise en conformité pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette dérogation a été refusée. Le conseil décide à l'unanimité de laisser l'entrée de la chapelle à l'identique et de ne pas entreprendre de travaux.
- Petite cité de caractère : Monsieur le Maire explique que notre bourg pourrait obtenir la marque « petite cité de caractère » qui n'existe pas encore dans la Manche. Considérant que le bourg mérite d'être reconnu et qu'il n'y a pas de contrainte spécifique sauf la garantie architecturale à respecter, le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer un dossier de candidature.
- Erosion du Littoral : Monsieur le Maire explique que le sable mis dernièrement est en parti reparti, et qu'il est nécessaire de trouver une solution urgente en face du musée. Les conseillers sont inquiets de cette situation, mais beaucoup de contraintes empêchent de résoudre ce problème comme dans d'autres secteurs. (enrochement impossible et très couteux)
- Aménagement accès Utah : une réunion a eu lieu dernièrement en mairie et le site étant un espace remarquable et inondable, les aménagements proposés ne peuvent pas être réalisés. Une étude sera donc réalisée par un cabinet missionné par la Communauté de Communes, celui-ci devra faire des propositions conformes à la réglementation.
- Commerce / Logement : conformément à la dernière réunion de conseil, un diagnostic est parvenu en mairie pour évaluer les travaux à réaliser pour transformer le bâtiment de l'ancienne poste en commerce et logement. Le projet hors honoraire est évalué à plus de 300 000€. Devant ce montant, le conseil municipal souhaite attendre de connaître la décision d'un candidat à la reprise de l'ancienne épicerie/bar avant de s'engager dans de telles dépenses.
- Monsieur le maire fait part également de la proposition de Monsieur Pluinage de vendre à la commune son bâtiment pour un montant de 100 000€. Le conseil municipal reverra le dossier à une prochaine réunion.